



LIGUE BOURGOGNE DE COURSE D'ORIENTATION

Contact : Virginie PARIGOT Tel : 06 83 87 68 82

Adresse courriel : minot.virginie@gmail.com

Compte-rendu de la réunion de la commission cartographie du 11/10/2012

Présents : E. CARETTE, V. PARIGOT, D. GENEVES, C. VUILLET, D. PERDRIZET, JD. LALEVEE, B. CLEMENT-AGONI, D. PAPILLON, F. PAPILLON.

Début de la réunion : 19 h.

Sujet : L'ensemble des clubs Bourguignons étaient invités à participer à une réflexion sur la mise en place des règles futures d'attribution des subventions cartographiques de la Ligue.

Constat :

- Le parc cartographique est vieillissant sur certains secteurs.
- Les championnats de Ligue et régionales sont souvent organisés sur des terrains trop connus.

Selon les demandes des clubs, il y a une très grande hétérogénéité dans la part attribuée par la Ligue aux structures demandeuses. La part du budget Ligue affectée à l'aide à la cartographie vers les clubs et les Comités Départementaux est de 2000 € pour l'année 2012.

Il y a une très grande hétérogénéité des demandes d'une année sur l'autre. La réalisation d'environ 40 km² de cartes par an sur les 3 dernières années a été subventionnée par la Ligue.

- La Ligue doit aussi pouvoir financer ses propres projets (exemple Nuits-Saint-Georges), cartes qui sont disponibles pour les clubs pour leurs entraînements et compétition dans le cadre de la convention.
- Les autres Ligues, notamment Rhône-Alpes, l'Aquitaine et la Lorraine, ont des règles de répartitions budgétaires différentes mais ayant chacune un objectif particulier.

Objectifs visés :

- Dynamiser la cartographie sur tout le territoire pour permettre l'accroissement de la réalisation de cartes neuves d'initiation / PPO, de sprint, de cartes pour l'organisation de courses du groupe régional.
- Conduire les clubs, CD à se projeter dans un plan cartographique biannuel ou triennal.
- Inciter les clubs à refaire leurs anciennes cartes.
- Permettre à la Ligue d'anticiper les demandes de subventions pour solliciter des aides supplémentaires auprès du CNDS, du Conseil Régional et définir son budget prévisionnel d'une année sur l'autre en anticipant les demandes sur sa ligne « subventions ».
- Démontrer au Conseil Régional et aux autres organismes d'aide à la Ligue le travail réalisé sur le territoire en matière d'infrastructures.
- Conventionner les cartes subventionnées pour permettre à la Ligue de disposer de cartes pour ses championnats de Ligue et également disposer de cartes pour l'entraînement d'un groupe jeunes.

Bilan :

Après débats et discussions, la proposition concernant la répartition budgétaire finit par être la suivante :

CARTES	Sprint	Initiation	Régionale	CO à VTT	Raid
NOUVELLES Carte de plus de 5 ans refaite entièrement ou terrain jamais cartographié	Fixe 120 € + % au km ² *	Fixe 100 €	Fixe 150 € + % au km ² *	Fixe 100 € + % au km ² *	
MISES A JOUR - Cartes de + de 3ans - 50 % minimum de mise à jour			% au km ² *	% au km ² *	
CO Pédestre / VTT Nationale					

* % au km² réparti suivant le restant budgétaire global (entre 5 € et 30 € / km²). La Ligue prévoit toujours 2000 € minimum de subventions cartographiques, pondérée selon les plans cartographiques des clubs ou CD qui voudront bien parvenir à la Ligue avant le 1^{er} décembre de l'année N-1.

Condition d'attribution de la subvention :

- Déclaration de la carte géoréférencée (demande de N°, fourniture de la déclaration dument remplie...).
- Signature de la convention de subvention pour l'aide à la cartographie.
- Organisation d'une course dans l'année N ou N+1 pour les cartes de compétition.
- Un maximum de réalisation de 2 cartes par club et CD sera aidé par la Ligue sauf dans le cas où le CD est porteur de projet, le nombre de cartes aidées sera alors égale à (Nbclubs + CD) * 2.

Règlement cartographique Ligue :

Préambule : Ce règlement s'ajoute au règlement fédéral et tient compte des particularités de la Ligue de Bourgogne.

ARTICLE 1 : la charte graphique fédérale

La charte graphique de la FFCO est applicable sur le territoire de la Ligue. La Ligue met à disposition les éléments dont les structures ont besoin pour la respecter via le site ou la commission cartographie.

ARTICLE 2 : attribution d'un numéro FFCO (numéro d'agrément)

L'attribution d'un numéro d'agrément FFCO à une carte de C.O. par la Ligue équivaut à une homologation de la FFCO ; à ce titre la commission cartographie s'assurera du bien fondé de la demande, de la conformité de la carte vis-à-vis du règlement cartographique administratif

fédéral, de la charte graphique fédérale, de la codification internationale des cartes de course d'orientation ISOM 2000 (ISSOM 2007 pour les cartes de CO sprint) à utiliser sous application OCAD, et du présent règlement avant d'attribuer un numéro. Ce numéro d'agrément ne sera pas donné dans le cas contraire.

La demande d'attribution de numéro devra OBLIGATOIREMENT être accompagnée d'un exemplaire de la carte sous un format informatique (Ocad, Jpeg, pdf...).

La commission cartographie vérifie également la surface cartographiée déclarée.

ARTICLE 3 : présence des logos

L'ensemble des logos doit figurer sur la carte, les logos obligatoires (FFCO et ses partenaires) ainsi que le logo de la Ligue et éventuellement les logos des organismes ayant participé à la réalisation de la carte.

Fin de réunion : 21 h.